

Le lieu de travail la base de tout !

Le lieu de travail ne se limite pas aux simples murs de l'entreprise, il intègre l'espace géographique dans lequel évolue le salarié, où il exprime son avis, là où il exerce son droit au débat démocratique, sa citoyenneté. En cela les organisations peuvent être diverses, allant du syndicat de site parce que les intérêts sont convergents avec d'autres salariés de conventions collectives différentes mais travaillant dans la même entreprise. Le lieu de travail peut être

juste un établissement qui regroupe un nombre important de salariés, ou encore un bassin d'emploi, une zone industrielle, à l'instar de l'expérience pratiquée par nos camarades de JOB à Toulouse, en l'occurrence un syndicat multi-professionnel fondé à partir de leur ancien syndicat. L'objectif dès lors devient la construction d'un rapport de force CGT dans tout un quartier de la ville.

Loin d'être dogmatique sur la question, la structuration n'est pas tant l'affaire du nombre de syndiqués qui peut composer un syndicat, que la question de la vie démocratique qu'il met en pratique. Nous devons mettre en œuvre plutôt la multiplication des différents modes d'organisation, plutôt qu'un seul type applicable par tous. L'efficacité et la vie démocratique en seront renforcées.

IMPAC
(MAI 2005)

Le combat continue

> Les anciens salariés de l'usine papetière Job réclament, depuis la fermeture de l'entreprise, la somme de 1450 euros chacun à l'Urssaf, injustement prélevée et mise en séquestre en attendant qu'une décision de justice la restitue. Or, vendredi 18 février, pour la troisième fois, le tribunal des affaires de sécurité sociale s'est prononcé pour un nouveau report de cette affaire, au 20 mai prochain.

Les ex-salariés, à l'issue de la séance, ont fait savoir que lors de la prochaine audience les concernant, ils interviendront par des manifestations bruyantes et colorées dans les locaux de l'institution qui bloque la justice, si par le plus pur des hasards, un autre report devait avoir lieu, ou si l'argent ne devait pas leur être rendu lors de cette audience. Ils n'ont en effet plus rien à perdre.

METRO
(MAI 2005)